

Province de LIEGE

EXTRAIT du registre aux délibérations
du CONSEIL COMMUNAL.

Arrondissement de LIEGE

SEANCE PUBLIQUE DU 25.06.2019.



Administration communale
de et à 4340 AWANS

Présents :

Présents : M. Luc TOSQUIN, Président,
M. Thibaud SMOLDERS, Bourgmestre ;
M. François LEJEUNE, M. Maurice BALDEWYNS, M.
~~Samuel DE TOFFOL~~, Mme BOUVEROUX-VANHOVE,
Mme Françoise CLAESSENS-INFANTINO (Présidente
de CPAS) Membres du Collège communal;
M. André VRANCKEN, M. Pierre-Henri LUCAS, Mme
Catherine STREEL, M. Dominique LUGOWSKI, M.
Pascal RADOUX, M. Jean-Jo MACOURS, M. Pierre-
BONNARD, M. Jean-Paul VILENNE, Mme Charline
DRISKET, M. Didier MACOURS, M. Johan VANHOEF,
M. Stéphane LANTIN, Mme Cécile BOCK, M. Bernard
DUROSELLE, Conseillers communaux;
Eric DECHAMPS, Directeur général.

Objet : Administration générale - Déclaration de Politique Communale - Adoption
- Décision

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, tel que modifié et notamment l'article L1123-27 qui prescrit que " §1er. Dans les deux mois après la désignation des échevins, le collège soumet au conseil communal une déclaration de politique communale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière.

Après adoption par le conseil communal, cette déclaration de politique communale est publiée conformément aux dispositions de l'article L1133-1 et de la manière prescrite par le conseil communal. Elle est mise en ligne sur le site internet de la commune."

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, tel que modifié et notamment l'article L1133-1 selon lequel "Les règlements et ordonnances du conseil communal, du (collège communal) et du bourgmestre sont publiés par ce dernier par la voie d'une affiche indiquant l'objet du règlement ou de l'ordonnance, la date de la décision par laquelle il a été adopté, et, le cas échéant, la décision de l'autorité de tutelle.

L'affiche mentionne également le ou les lieux où le texte du règlement ou de l'ordonnance peut être consulté par le public."

Considérant que le Pacte de Majorité comprenant le nom des Echevins et le nom du Président de CPAS présumé a été adopté lors de la séance du Conseil communal du 3 décembre 2018 ;

Considérant qu'il convient d'éclairer nos concitoyens et concitoyennes sur les axes essentiels de la politique que nous entendons mener au cours des six prochaines années;

Considérant que la Déclaration de Politique Communale reprend tout autant les projets qui ont été initiés sous la précédente législature que ceux que le pouvoir local souhaite concrétiser d'ici 2024;

Au vu de ce qui précède ;

Sur proposition du collège communal;

A l'unanimité des membres votants. Il y a 8 abstentions (le groupe L.B.);

DECIDE d'arrêter la Déclaration de Politique Communale, dont le texte intégral est reproduit ci-dessous qui s'articule autour de 9 thématiques transversales et fédératrices :

"1. S'émanciper à Awans

- Fixer des plafonds pour les sorties et voyages scolaires et développer le soutien aux écoles afin que chaque élève puisse participer aux sorties et voyages scolaires ;
- Envisager la possibilité de proposer un repas de midi issu de nos producteurs locaux de qualité à prix modique à tous les élèves ;
- Généraliser l'installation de fontaines d'eau au sein des écoles communales ;
- Poursuivre l'aménagement des abords des écoles afin de sécuriser l'accès des élèves et afin de créer des espaces de convivialité ;
- Veiller au maintien de chaque implantation scolaire officielle dans nos différentes entités ;
- Soutenir les établissements scolaires afin de favoriser le vivre ensemble tel que le projet de sophrologie développé à l'implantation d'Awans
- Effectuer des campagnes de sensibilisation dans les implantations scolaires contre le harcèlement à l'école ;
- Réaliser des projets d'intérêt citoyen avec les établissements scolaires en collaboration avec la commune tel que Awans Ecole Zéro Watt, Pédibus, etc. afin de conscientiser dès le plus jeune âge les enfants et par ricochet les parents ;
- Faire du numérique et des nouvelles technologies un vecteur d'émancipation sociale notamment par l'utilisation d'outils pédagogiques nouveaux en classe afin d'éviter une nouvelle source de fracture numérique ;
- Intensifier les cours de langue ;
- Organiser des échanges et des projets scolaires entre communauté flamande et wallonne ;
- Poursuivre l'entretien des bâtiments scolaires ainsi que des infrastructures extérieures (énergie, rénovation des préaux,...) ;
- Poursuivre l'étude dirigée ;
- Soutenir la scolarité des enfants étrangers et primo-arrivants ;
- Organiser des actions de sensibilisation, en partenariat avec les écoles et l'associatif, visant la déconstruction des préjugés, la lutte contre les discriminations et le harcèlement ;
- Favoriser des politiques tarifaires liées aux revenus des citoyens et notamment mettre en place la gratuité ponctuelle des activités du Foyer Culturel ainsi que maintenir les séances de cinéma à moindre coût pendant les vacances scolaires ;
- Favoriser la programmation et la mise en avant des artistes locaux dans les événements culturels des communes et provinces (première partie d'artistes professionnels, expositions, etc.) ou l'aménagement des lieux publics ;
- Délocaliser certaines activités du foyer culturel dans les villages pour toucher des publics qui ont moins accès à la culture ;
- Continuer les journées du livre gratuit et les activités visant à promouvoir la lecture
- Etudier la possibilité de création d'une bibliothèque communale notamment numérique ;
- Veiller à maintenir l'ensemble des subsides culturels ;
- Soutenir les artistes locaux en mettant à disposition de ceux-ci les infrastructures communales ;
- Rencontrer les diverses associations et groupements afin de créer un agenda commun afin que les activités organisées ne se déroulent pas aux mêmes moments tant que faire se peut ;
- Créer des dynamiques communes avec les associations sur des thèmes spécifiques afin de promouvoir l'ensemble des activités qui auront lieu sur un même thème.
- Développer des activités culturelles pour les jeunes (18 – 25 ans).

2. Grandir à Awans

- Octroyer un subside de lancement pour les accueillantes d'enfant sur la commune
- Développer la pratique de tarifs adaptés au niveau des revenus des familles au sein des milieux d'accueil ;
- Envisager la mise en place des haltes-garderies au niveau supra-communal
- Etablir des subventions à l'installation pour les accueillantes conventionnées ou salariées ce qui permettra d'ouvrir des places d'accueil sur le nord de la commune ;

- Continuer la politique de stages à bas pendant les vacances scolaires ;
 - Réaliser une maison des jeunes sur le nord de la commune afin de permettre l'apprentissage à la citoyenneté, le débat démocratique, d'offrir un espace d'expression et de rassemblement des jeunes ce qui permettra également un contact direct avec la commune ;
 - Améliorer l'espace sportif dans la cité des saules afin de permettre aux plus jeunes de se retrouver autour du sport sur une infrastructure sportive digne de ce nom. Cet espace pourra être accompagné sur le site de l'ancienne buvette, d'une pergola où les jeunes pourront se retrouver en cas de pluie ;
 - Augmenter l'offre de ruralité avec des structures (plaine de jeux, boulo-drome) permettant aux jeunes de se développer en toute liberté : une au sud de la commune et une au nord de la commune ;
 - Faciliter l'accès aux équipements et aux infrastructures (sportives, scolaires, culturelles, etc.) aux associations de jeunesse ;
 - Mettre à disposition les équipes du service technique aux associations de jeunesse afin de leur apporter l'aide logistique nécessaire à l'organisation de leurs événements ;
 - Augmenter l'offre des plaines de jeux ;
 - Augmenter l'offre sportive sur la commune en proposant des sports inédits
 - Organiser une journée du sport à Awans mettant en valeur l'ensemble des clubs
 - Créer les mercredis Multisports qui permettront aux enfants et adolescents de pratiquer plusieurs sports à un prix modique
 - Etudier la possibilité d'agrandir le hall omnisports pour augmenter l'offre sportive
 - Faciliter l'accès à la piscine pour les citoyens awansois ;
 - Soutenir et pérenniser les clubs existants ;
 - Renforcer l'organisation de stages sportifs encadrés à coûts réduits pendant les vacances scolaires, en développant les partenariats entre les communes et les provinces et avec l'Adeps ;
 - Continuer la politique de stages à bas prix pendant les vacances scolaires et favoriser le maintien d'une grande offre de stages culturels et sportifs
 - Promouvoir la mise en place d'activités culturelles à destination des enfants via des stages ou des spectacles spécifiques tels que le spectacle du Père Noël et Saint Nicolas ;
 - Mettre en place des cours de formations théoriques au permis de conduire pour les jeunes awansois en favorisant l'accès à celles-ci géographiquement mais aussi financièrement ;
 - Mettre en place des cours de formations pratiques au permis de conduire pour les jeunes awansois en favorisant l'accès à celles-ci financièrement et en développant les liens intergénérationnels entre les jeunes et les conducteurs expérimentés qui souhaitent transmettre leurs savoirs ;
 - Continuer les permanences d'informations à destination des jeunes, de leurs parents et des éducateurs en collaboration avec Infor Jeunes Huy afin de faciliter l'accès à tous les thèmes les concernant ;
 - Favoriser la participation citoyenne des jeunes avec la continuité du Conseil communal des enfants et promouvoir les actions qui émanent de ce Conseil.
 - Etudier la possibilité d'octroyer des chèques sport pour les familles plus précarisées ;
 - Assurer le maintien de nos jeunes awansois-es sur la commune en favorisant le logement de ceux-ci sur la commune via la création de logement tremplin ;
- 3. Vivre à Awans**
- Lancer le concept « village fleuri » avec soutien financier communal.
 - Embellir les espaces verts par l'installation de mobilier urbain (bancs, poubelles, jeux pour enfants, ...)
 - Organiser plusieurs fois par an d'une marche « ramassage de déchets » ;
 - Concrétiser les programmes de rénovation et d'isolation de bâtiments – publics et privés – par quartiers, afin de créer une dynamique collective et des économies d'échelle, en misant notamment sur l'exemplarité des pouvoirs publics, en particulier dans les logements

- sociaux ;
- Améliorer le réseau d'égouttage de la commune en ce qui concerne les quartiers qui sont régulièrement inondés ;
- Réaliser l'épandage du sel sur l'ensemble des voiries en ce compris les voiries dites du 3ième réseau ;
- Développer des sentiers de balade pédestre au sein de la commune, les relier entre-elles et réaliser des cartographies des sentiers ;
- Créer un Echevinat des Droits des femmes ;
- Encourager la multiplication de bornes électriques et réaliser des bornes électriques sur le futur parking de l'administration communale aux coins de la rue des Ecoles et de la rue Noël Heine ;
- Envisager la création de composts communaux dans chacune de nos entités afin de favoriser la gestion des déchets ;
- Appuyer les initiatives d'agriculture urbaine et d'agriculture en circuit court, permettant de nourrir les habitants près de chez eux et combattre les phénomènes de mondialisation qui provoquent des dégâts sociaux et environnementaux ;
- Réaliser des achats groupés (électricité, gaz, pellets, etc.), à l'échelle communale ou supra-communale, par le biais des CPAS ou d'autres acteurs, et les rendre accessibles à tous ;
- Développer une politique prospective de la gestion des cimetières et permettre l'éclosion des cimetières de nouvelle génération par l'utilisation de multimédias sur le ou les tombes ou monuments remarquables et autres lieux en lien avec les associations actives sur les territoires, les cercles d'histoire et d'archéologie, etc ;
- Promouvoir des campagnes « commune propre » qui regroupent une série d'actions ponctuelles telles que Be WaPP ;
- Organiser des campagnes de sensibilisation aux incivilités constatées dans les villages par le biais de tracts préventifs et/ou d'actions concrètes ;
- Prévoir des espaces pour les tags et graffitis, renforcer le nettoyage des tags dans les zones non autorisées ;
- Assurer régulièrement le curage des égouts et le débouchage des avaloirs ;
- Lancer et encourager des campagnes de stérilisation des chats errants ;
- Soutenir les initiatives de partage telles que des bourses d'échanges organisées par les habitant-es, les brocantes, etc., qui sont à la fois des initiatives de consommation responsable et de rencontres ;
- Lutter contre la pollution en provenance de l'aéroport en adoptant une politique dynamique et d'interpellation constante des échelons supérieurs de pouvoir ;
- Intégrer les nouveaux projets en préservant l'âme et le caractère rural de nos villages.
- Favoriser les circuits courts en encourageant la rencontre et la coopération entre agriculteurs, transformateurs et distributeurs locaux notamment par l'organisation d'évènements et la création de plateformes notamment via l'ADL Awans ;
- Favoriser les dons de surplus des agriculteurs aux associations qui s'occupent des familles précarisées de notre Commune
- Impulser la création d'une maison médicale au sein de notre Commune avec les médecins locaux mais aussi de nouveaux médecins afin de pallier à la pénurie des soins de santé sur la Commune
- Mise en place, en collaboration avec les pharmacies de la Commune, de comptoirs solidaires afin de faciliter l'accès à certains produits de parapharmacie
- Mise en place de dépistages gratuits en collaborations avec les médecins ainsi que les organismes agréés.
- Veiller à ce que la future maison de village soit accessible pour la tenue de cérémonies non confessionnelles. Celle-ci sera adaptable, de manière à pouvoir accueillir des funérailles et tout autre événement – par exemple des hommages – nécessitant une neutralité formelle
- Maintenir et développer des logements d'urgence ;

- Augmenter les moyens de l'Echevinat du bien-être animal ;
 - Identifier en concertation avec les habitants des quartiers et les commerçants, les lieux jugés insécurisants et les aménager ;
 - Mettre à disposition des commerçants et indépendants un conseiller en technoprévention, qui donne des conseils gratuits en vue de prévenir les vols et les incendies dans leurs installations ;
 - Travailler avec le secteur associatif local afin de sécuriser les villages et d'augmenter la cohésion sociale entre les riverains ;
 - Etablir, à l'échelle de la zone de police, un diagnostic et un plan de sécurité routière qui intègrent tant le volet sensibilisation que la lutte contre les comportements à risque ;
 - Aménager les abords d'école, les quartiers résidentiels, etc., pour permettre la cohabitation harmonieuse de tous les usagers, y compris les plus faibles ;
 - Favoriser les échanges et les rencontres au sein des villages en maintenant l'organisation des ateliers intergénérationnels ;
 - Lutter contre l'isolement des personnes au sein des villages en créant des lieux de rencontres en créant des « Cafés Papote » ;
 - Mise en place d'ateliers collectifs de partage de savoir en économie d'énergie et en économie d'eau ;
 - Maintenir les vacances à destination des pensionnés et des personnes handicapées avec avantages financiers pour les personnes à faibles ressources ;
 - Maintenir le Souper des pensionnés et des personnes handicapées ;
 - Développer des activités d'échange intergénérationnel entre les personnes âgées et les enfants ou les jeunes en travaillant dans les villages mais aussi en collaboration avec les maisons de repos de l'entité ;
 - Mise en place et distribution d'une life box afin de sécuriser les personnes âgées à leur domicile et faciliter l'intervention des services médicaux.
4. **Participer à Awans**
- Mettre en œuvre des budgets participatifs, par lesquels la commune ou la province octroie à des citoyens (à travers des conseils de quartier qui sont créés) un budget déterminé afin de réaliser des projets de proximité sélectionnés selon des modes démocratiques.
 - Organiser une fois par an un forum démocratique dans chaque entité de la commune
 - Etablir un cadastre des mandats détenus par les mandataires élus ;
 - Assurer la transparence des actes communaux et une large diffusion des séances du conseil communal par tous les moyens disponibles (streaming, réseaux sociaux, bulletin communal, etc.) ;
 - créer une commission consultative des aînés et des personnes porteuses d'un handicap qui permettra aux élus d'acquérir une connaissance fine des besoins de la population et aux citoyens participants d'expérimenter la démocratie représentative et d'exprimer leurs demandes ;
 - Promouvoir la démocratie participative et renforcer la cohérence des politiques publiques en continuant le programme communal de développement rural (PCDR) ;
 - Stimuler et soutenir les initiatives citoyennes visant à renforcer l'attractivité de la commune et la cohésion sociale telle que réalisé par nos différents comités de la commune en apportant une aide logistique à ces comités mais aussi financière .
 - Mettre en place un Plan Communal de Développement de la Nature (via la CLDR) ;
 - Développer la biodiversité sur l'ensemble de la commune
5. **Habiter à Awans**
- **Respecter de manière rigoureuse le schéma de développement communal de notre commune** (SDC, anciennement appelé schéma de structure) de façon à atteindre les objectifs qu'il s'est fixés ceux-ci rejoignant les objectifs prévus par le schéma de l'Arrondissement de Liège (SDALg), ainsi que ceux du Plan urbain de Mobilité (PUM) de l'arrondissement de Liège.

Dans ce document, il est prévu notamment :

- que la commune joue un rôle de porte d'entrée, de zone de transition entre la ville et la campagne
- que la densification et l'affectation des terrains de notre commune se fasse de façon différenciée : les villages doivent conserver un caractère rural, alors que d'autres zones peuvent avoir un caractère urbain ou semi-urbain, notamment le long de la N3 entre Ans et la rue commandant Naessens ;
- que dans les villages, une différence soit faite entre leur centre et leur périphérie quant à la densification ;
- que la biodiversité soit préservée au travers d'un coefficient à respecter ;
- que les ZACC (zone de « réserve foncière » qui n'ont pas encore d'affectation au plan de secteur) soient affectées principalement au logement, mais à certaines conditions, et dans un ordre de priorité défini ;
- que la grand route soit renforcée en matière de logement (selon une densité qui varie en fonction de l'endroit), et que le développement commercial y soit réduit de manière significative ;
- qu'en matière de mobilité, la N3 soit utilisée comme colonne vertébrale du prolongement du réseau de transports en commun structurant qui se met en place à l'échelle de l'agglomération liégeoise, mais également que l'on tire parti de la halte SNCB reliant Liège à Bruxelles ;
- **Prioriser les endroits à urbaniser :**
 - **Réduire significativement l'étalement urbain et diminuer la densité des terrains situés le long des voiries quittant les villages** afin d'assurer une transition avec les campagnes, permettre aux villages de préserver leurs paysages et réduire les coûts pour la collectivité ;
 - **Densifier les zones** qui bénéficient d'une offre en services et sont les mieux desservies en transports en commun, dans le respect de la qualité de vie des habitants et des caractéristiques du quartier, de façon à limiter l'utilisation de la voiture et favoriser la mobilité douce ; dans l'attente d'une mobilité plus durable, veiller à ce que l'offre en stationnement soit suffisante ;
 - Veiller à ce que les terrains à urbaniser soient situés le long de voiries équipées avant **d'aménager de nouvelles voiries ou d'équiper des voiries existantes**, car ces équipements représentent des charges lourdes pour la collectivité ;
 - **Réaménager en priorité les friches et les quartiers dégradés** (pour autant que leur localisation soit adéquate) afin d'améliorer le cadre de vie du voisinage, de redynamiser les quartiers, et de réutiliser le patrimoine existant ;
- Réfléchir à l'élaboration d'un Guide Communal d'Urbanisme ou à d'autres façons de cadrer certaines problématiques récurrentes sur le territoire (stationnement, division de logements, enseignes publicitaires,...)
- Renforcer la qualité de l'habitat en zone rurale avec une attention particulière pour les jeunes, les aînés et les plus précaires par la création de logements publics et la promotion du logement tremplin, de l'habitat solidaire et de l'habitat kangourou (habitat partagé entre jeunes et aînés) ;
- Diversifier l'offre en logement, car la population y accède de plus en plus difficilement au vu des prix du marché et de la modification des structures familiales ;
- Réaliser des logements accessibles aux PMR dès que possible, et ce afin de pouvoir accueillir tous les citoyens et répondre au vieillissement de la population
- Cadrer la subdivision de logement, qui est de plus en plus demandée, et respecter des bonnes pratiques en matière de stationnement et de qualité de logement ;
- Proposer les services de l'agence immobilière sociale (AIS) de façon systématique à tous les propriétaires susceptibles de louer leur bien ;
- Développer, en collaboration avec les AIS, des mécanismes de conventionnement visant à

- encadrer le loyer et assurer la qualité du logement ;
 - Continuer le développement de notre agence immobilière sociale « Aux portes de Liège », la prise en gestion de logements privés ou tout mécanisme de conventionnement permettant d'encadrer le loyer et la qualité du logement ;
 - Construire et rénover des logements publics, principalement sociaux, en investissant notamment dans l'efficacité énergétique afin d'améliorer l'isolation et la passivité des logements ;
 - Développer les projets de logements qui permettent le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie et des personnes à mobilité réduite tel que le quartier AVJ réalisé à Hognoul ;
 - Faire connaître au niveau communal la grille des loyers régionale, permettant aux locataires de savoir s'ils paient un loyer trop élevé
 - Sensibiliser les propriétaires des biens repris à l'inventaire du patrimoine régional à l'importance de la préservation de leurs biens ;
 - Sensibiliser tous les citoyens au Patrimoine via la mise en valeur de ces biens par la pose d'une signalétique, la réalisation d'une brochure et l'organisation de promenades ;
 - Réfléchir à la réalisation d'un inventaire communal du Patrimoine ;
 - Motiver les propriétaires d'immeubles inoccupés, délabrés ou inachevés à remettre leur immeuble sur le marché de l'immobilier en les conseillant en matière des primes de Région Wallonne ;
 - Soutenir l'isolation du bâti existant (diagnostique des ponts thermiques des habitations);
 - Lutter contre les inondations et les coulées de boues,...
 - Lutter contre les immeubles inoccupés, délabrés ou inachevés en motivant les propriétaires d'immeubles inoccupés, délabrés ou inachevés à remettre leur immeuble sur le marché de l'immobilier en les conseillant en matière des primes de Région Wallonne et appliquant le règlement-taxe sur les immeubles inoccupés, délabrés ou inachevés ;
- 6. Travailler à Awans**
- Créer un plan stratégique économique et commercial communal par un organisme extérieur déterminant les activités propices à développer dans notre commune
 - Créer un label des producteurs locaux pour favoriser les circuits courts
 - Recentrer l'ADL Awans sur son rôle économique et lui enlever les tâches événementielles ;
 - Rédiger des cahiers des charges de marchés publics davantage tournés vers les PME et les indépendants en luttant activement contre le dumping social et environnemental par :
 - o La généralisation des clauses éthiques, sociales et environnementales pour des marchés publics durables et de proximité ;
 - o La signature par la commune et les entreprises candidates, sous-traitants inclus, d'une charte contre le dumping social conditionnant l'octroi du marché public ;
 - Faciliter la mise en relation des demandeurs d'emploi, des jeunes en apprentissage ou en fin de scolarité et des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale avec les employeurs de la commune et des communes avoisinantes par une démarche pro-active de l'ADL Awans en contact permanent avec les employeurs de la commune mais aussi par un renforcement de notre présence au sein de l'agence locale pour l'emploi et veiller à une offre équilibrée dans le cadre de la synergie avec la commune d'Ans pour nos citoyens et citoyennes awansoises (Développement au besoin d'une ouverture supplémentaire (uniquement le mardi) ;
 - Le développement de partenariats et d'échanges d'informations entre la commune et les employeurs (entreprises, associations, institutions publiques, indépendants, etc.) présentes sur son territoire, par la publication de leurs offres d'emploi sur le site internet de l'ADL Awans ;
 - Organiser un salon de l'emploi permettant une rencontre entre les entreprises et les demandeurs d'emploi
 - Développer des services d'aide à la recherche d'emploi en proposant une aide à la rédaction de CV et de lettre de motivation, une mise à disposition d'outils informatiques, des séances

- de préparation aux entretiens d'embauche, des permanences « emploi », etc. ;
- Envisager la création d'un guichet unique qui accompagnera les porteurs de projets dans leur démarche pour lancer leur activité ;

7. Bouger à Awans

Favoriser l'utilisation de modes de déplacements doux :

- Un trottoir pour tous : consacrer deux ouvriers à temps plein dans la réalisation de nouveaux trottoirs ;
- Sécuriser les trottoirs existants afin que chacun puisse y circuler dans une atmosphère conviviale et sécuritaire ;
- Créer un réseau de voies lentes (pistes cyclo-piétonnes) reliant les villages, les pôles d'activité et la piste cyclable de la N3 ; profiter du développement urbanistique de certains terrains longeant ce futur réseau pour réclamer la mise en œuvre de maillons ;
- En lien avec le réseau de voies lentes, développer des sentiers de balades cyclo-pédestres au sein de la commune et en réaliser la cartographie pour pouvoir les communiquer au plus grand nombre ;
- Aménager des parkings vélo aux lieux d'intérêts ou aux lieux d'échanges modaux : administration communale, point d'arrêt SNCB, parking de covoiturage sur le site IKEA,...

Favoriser l'utilisation de transports en commun :

- Création d'une navette de bus communale intra-entité permettant de transporter les Awansois de leur lieux de vie aux lieux d'intérêts sur la commune ;
- Tirer parti et faire connaître la halte SNCB d'Awans, laquelle permet de se relier à Liège via le train S, à des tarifs avantageux et avec un temps de trajet très court ;

Diminuer l'utilisation de la voiture individuelle et favoriser l'utilisation de la voiture électrique :

- Encourager le covoiturage entre les Awansois via la mise en avant de plateformes de covoiturage ;
- Réaliser des bornes de rechargement de voitures électriques, notamment sur le futur parking de l'administration communale à l'angle des rues des Écoles et Noël Heine, mais aussi à d'autres points stratégiques sur le domaine communal.

Améliorer la sécurité sur les axes routiers :

- Procéder à l'achat d'un radar mobile de dernière génération sur la zone de police afin de réaliser des campagnes de sanctions contre les véhicules circulant à une vitesse trop élevée dans les rues de village ;
- Rendre plus lisible l'identification du type de voirie : liaison, transit, desserte locale, rapide ;
- Créer des aménagements adaptés aux lieux et à la circulation : radars indicatifs, passages pour piétons mieux mis en évidence, îlots directionnels, rétrécissements de voirie quand cela est nécessaire, trottoirs plus larges et surélevés ou pistes cyclo-piétonnes dès que possible, etc.

Améliorer la participation citoyenne :

- Impliquer les citoyens et les usagers dans les politiques de mobilité via notamment une concertation préalable des riverains lorsqu'un aménagement de mobilité est prévu dans leur quartier ;
- Appuyer les initiatives citoyennes/publiques de mobilité telles que Covoit-Stop ou Pédibus.

8. Être solidaire à Awans

- Informer systématiquement les personnes qui se présentent dans les CPAS sur les possibilités de suivi médical (aide médicale urgente, dossier médical global, inscription auprès d'un organisme assureur, etc.) via les travailleurs sociaux des CPAS ;
- Soutenir la création d'une maison médicale et des services psychosociaux et des services de santé mentale. Ce soutien au niveau communal peut notamment passer par la mise à disposition d'infrastructures ou de terrains ainsi que, le cas échéant, de subventionnement de projets ;
- La commune d'Awans en collaboration avec la province informera et sensibilisera ses

- habitants aux programmes de prévention comme le dépistage organisé et gratuit du cancer du sein ou du colon ;
- Créer une épicerie sociale active dans la distribution des invendus alimentaires mais aussi dans la promotion des circuits courts afin de fournir une nourriture de qualité et à bas prix aux habitants ;
 - Maintenir des espaces intergénérationnels au sein desquels chacun pourrait partager avec l'autre une dynamique d'apprentissage, de partage d'expérience, de convivialité et de jeux, notamment en créant des zones de rencontres enfance/ainés avec des structures pour les aînés et les enfants au même endroit ;
 - Réfléchir et encourager à la création de formules alternatives d'habitats groupés ou communautaire (logement kangourou – permet à nos aînés de rester sur la commune mais également à nos jeunes), notamment en assouplissant les règles urbanistiques, afin de lutter contre l'isolement et créer la solidarité entre les personnes ;
 - Promouvoir les projets visant à favoriser un droit à la connectivité des séniors et lutter contre la fracture numérique notamment en créant une bibliothèque numérique, en maintenant les cours d'informatique au cyber espace et en développement des bornes interactives ;
 - Mettre en place un plan de cohésion social pour la future programmation afin de mettre en place des actions coordonnées autour de 4 axes : l'insertion socioprofessionnelle, l'accès à un logement décent, l'accès à la santé et le traitement des assuétudes, le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels ;
 - Mettre en place des formations théoriques et pratiques au permis de conduire ;
 - Distribuer à toute personne de plus de 65 ans une boîte à tartine « senior focus » à placer dans le frigo qui contient un formulaire à remplir contenant toutes les informations nécessaires en cas de problème rencontré par la personne âgée ;
 - Mettre en place des comptoirs de parapharmacie solidaire sur le concept du café suspendu ;
 - Mener des campagnes pour lutter contre le gaspillage alimentaire en partenariat avec le secteur de la distribution alimentaire et les acteurs sociaux notamment en obligeant les grandes surfaces à la redistribution des invendus alimentaires ;
 - Mise en place d'un service d'écrivain public
 - Maintenir et développer une aide sociale complète par les CPAS (mécanismes des « articles 60 et 61 » tels que prévus par la loi organique des CPAS, insertion professionnelle, aides à domicile, aides juridiques, logement, etc.), visant l'accès de tout citoyen aux droits fondamentaux, notamment ceux que lui garantit l'article 23 de la Constitution ;
 - Favoriser les achats groupés d'énergie (électricité, gaz, pellets, etc.) en participant aux opérations proposées par le secteur associatif ou des plateformes Internet existantes;
 - Envisager la mise en place d'un guichet social mutualisé soit un guichet unique pour toute demande sociale ;
 - Concevoir les bâtiments et aménagements publics dans une perspective d'accessibilité universelle de sorte que les personnes en situation de handicap puissent circuler avec la plus grande autonomie possible ;
 - Réaliser des phases de sensibilisation à l'accessibilité universelle au sein des commerces, des écoles et de l'administration ;
 - Créer un échevinat de la personne porteuse d'un handicap afin de mettre en place une politique forte et d'avoir une personne de référence ;
 - Valoriser toute initiative contribuant à l'amélioration de l'image des personnes porteuses de handicap ;
 - Créer un point « Handicontact » pour fournir aux personnes en situation de handicap et à leur famille une information complète couvrant toutes les étapes de la vie d'une personne en situation de handicap. Une attention particulière sera donnée aux parents d'enfant en situation de handicap quant à leurs droits en matière d'enseignement et quant aux services et associations à leur disposition ;

- Développer les moyens de transports alternatifs afin de permettre aux personnes porteuses d'un handicap d'avoir accès aux services proposés au sein de l'entité communale ;
- Adhérer à la Charte communale de l'intégration de la personne handicapée via le label Handycity ;
- Multiplier les emplacements de stationnement réservés, en particulier aux abords des administrations provinciales, communales, des CPAS, des centres médicaux et des pharmacies, des écoles, des infrastructures socioculturelles et sportives et des commerces. Ces emplacements seront répertoriés sur le plan de la commune ;
- Développer une politique de « tolérance zéro » en ce qui concerne l'occupation, par des personnes valides, des stationnements réservés aux personnes en situation de handicap ;
- Maintenir un taux de 3% d'emploi de personnes en situation de handicap dans l'administration communale ;

9. **Gérer la commune à Awans**

- Assurer la neutralité, l'équité et l'impartialité totales des agents des services publics communaux et provinciaux. Ceux-ci doivent garantir l'égalité des usagers, la transparence et l'objectivité de l'information délivrée ;
- Recentrer tous les services communaux au même endroit ce qui nécessitera le déplacement du CPAS, du foyer culturel, des services administratifs des travaux, de l'urbanisme, de l'environnement ainsi que les services de l'ADL Awans rue des Ecoles, n°4. L'administration actuelle ne pouvant accueillir l'ensemble du personnel dans l'administration actuelle, une nouvelle administration sera créée afin de rendre un service plus efficace aux citoyens, d'augmenter le bien-être des travailleurs et de réaliser des économies d'énergie ;
- Développer une e-commune performante. La commune veillera à permettre d'effectuer un maximum de démarches administratives en ligne, tout en veillant à maintenir l'ensemble des formulaires accessibles en version papier ;
- Augmenter la digitalisation de la commune afin de rendre un meilleur service aux citoyens avec les mêmes moyens humains ;
- Casser la fracture numérique en réalisant des bornes interactives sur la commune ;
- Mettre en place un service de médiation, chargé de régler les litiges entre les services locaux et les citoyens ou les entreprises ainsi que les problèmes de voisinage ;
- Promouvoir les clauses sociales et environnementales dans les cahiers des charges des marchés publics, afin de lutter contre le dumping social et de limiter l'impact environnemental des investissements. A cet égard, les pouvoirs locaux favoriseront les circuits courts et l'économie circulaire dans leurs achats ;
- Faire en sorte que tous les bâtiments publics neufs, en ce compris et surtout la future nouvelle administration communale, aient une consommation d'énergie quasi nulle et convertir les bâtiments publics existants au minimum en bâtiments « basse énergie » ;
- Améliorer la gestion de l'éclairage public, en collaboration avec le gestionnaire de réseau de distribution, pour réduire la consommation et renforcer l'esthétique et le sentiment de sécurité notamment via un éclairage Smart ;"

Conformément aux dispositions de l'article L1133-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, la présente Déclaration de Politique Communale sera publiée, par voie d'affichage, aux endroits prévus à cet effet, ainsi que sur le site internet de la commune.

Cette Déclaration sera également mise à la disposition du public, à la direction générale, afin qu'elle puisse être consultée.

La direction générale est chargée du suivi.

CHARGE le collège communal de l'exécution de la présente décision.

PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire,
(s) E. DECHAMPS

Le Président,
(s) T. SMOLDERS

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,



Eric DECHAMPS



Thibaud SMOLDERS

